

de cette ligne presse beaucoup; il se peut donc que la Chambre veuille étudier le bill et le renvoyer au comité.

M. Green: Malgré mon désir d'aider le ministre, je crains que nous ne soyons tenus de prendre connaissance d'un bill avant de l'adopter. Nous lui ferons subir la deuxième lecture à la prochaine séance.

LOI DES BANQUES D'ÉPARGNE DE QUÉBEC

PLACEMENTS DANS DES OBLIGATIONS OU TITRES DE SOCIÉTÉS—PRÊTS

L'hon. Douglas Abbott (ministre des Finances) propose que la Chambre se forme en comité pour l'étude du bill n° 338, modifiant la loi des banques d'épargne de Québec.

La motion est adoptée et le bill, après examen sommaire en comité, est lu pour la 3^e fois et adopté.

LOI DE L'IMPÔT SUR LE REVENU

La Chambre, formée en comité sous la présidence de M. Beaudoin, reprend l'étude, suspendue le mardi 5 juin, du bill n° 296 présenté par l'honorable M. Abbott et modifiant la loi de l'impôt sur le revenu.

Sur l'article 1^{er}—*Revenu provenant d'une charge ou emploi.*

M. Macdonnell (Greenwood): Nous parlions de dépréciation en étudiant cet article et le ministre a déclaré que les règlements avaient subi certaines modifications. Le ministre pourrait-il nous en indiquer la nature ou nous dire si la situation sera modifiée?

L'hon. M. Abbott: Je crains de ne pouvoir dire en quoi consistent ces modifications. L'honorable député sait sans doute que l'administration est surtout du ressort du ministère du Commerce en ce qui concerne la délivrance des certificats d'admissibilité, et que c'est le ministère du Revenu national qui s'occupe de l'application du reste des règlements.

J'apprends qu'à la suite de requêtes spécifiques adressées au ministère du Commerce et l'observations que ce ministère et le ministère du Revenu national ont reçues, on songe à apporter certaines modifications aux règlements primitifs; on me dit qu'elles seront en rigueur sous peu. On a pensé qu'au lieu d'effectuer ces modifications par bribes, il vaudrait mieux essayer d'effectuer en une seule fois tous les changements qui semblent désirables. Je suis allé aux renseignements ce matin et on m'a dit qu'il y a lieu d'espérer que ces règlements seront soumis à l'examen du cabinet d'ici quelques jours. Je ne vois pas e que je pourrais ajouter à ce sujet.

Come je l'ai signalé l'autre soir, je crois que les règlements renfermeront une disposition prescrivant la publication, à intervalles réguliers, des noms de ceux qui auront reçu des certificats d'admissibilité et des fins pour lesquelles les certificats auront été accordés. Je ne crois pas pouvoir fournir d'autres détails pour l'instant, mais j'assure à mon honorable ami qu'on distribuera les règlements dès qu'ils seront prêts. Je doute qu'on ait terminé l'examen des crédits du ministère du Commerce avant ce temps-là et, si l'on jugeait opportun de poser des questions, on pourra le faire alors.

M. Macdonnell (Greenwood): Je me rends compte de la difficulté où se trouve le ministre, car cette question est entre les mains d'un autre ministère, mais je voudrais que le ministre aille un peu plus loin et nous assure que nous aurons l'occasion de discuter cette importante question. Je constate que l'étude des crédits du ministère du Commerce aura lieu demain. D'après ce que le ministre a dit, je crois comprendre qu'il s'écoulera plusieurs jours, peut-être une couple de semaines, avant que ces règlements soient prêts. La question ayant beaucoup d'importance, nous devrions avoir l'occasion de l'examiner. Je sais qu'il est question ici de règlements et j'apprécie également cette occasion de les étudier, mais le ministre reconnaîtra que la question est assez importante pour que nous cherchions l'occasion de la discuter de nouveau.

L'hon. M. Abbott: Je ne saurais vous donner l'assurance absolue que l'occasion se représentera, mais je l'espère bien. Je ne prévois pas qu'on apporte au règlement des modifications particulièrement rigoureuses. Comme il y a déjà plusieurs semaines que la Chambre est saisie de la question, j'estime que nous sommes en mesure de la débattre si mon collègue le désire. Tout en m'efforçant de lui en procurer l'occasion plus tard, je ne saurais m'y engager strictement. Comme mon collègue l'a signalé, il existe un règlement. Quoique nous ne soyons saisis d'aucune mesure qui s'y rapporte, nous sommes convenus, fort heureusement à mon sens, de débattre maintenant le principe général dont s'inspire ce règlement. La question, j'en conviens avec le député revêt la plus grande importance.

M. Macdonnell (Greenwood): Je remercie le ministre de l'assurance qu'il me fournit et je prends note de la réserve qu'elle comporte. Il nous incombe donc d'autant plus, pendant qu'on est encore à modifier le règlement, d'appeler l'attention du ministre sur ce qui nous inquiète. Le 10 avril, le ministre, à propos de cette disposition nouvelle et pour ainsi dire sans précédent, a affirmé: